



Contrat sconstruction - maître d'oeuvre

Par **BUZZ78**, le **09/10/2010** à **13:36**

Bonjour,

Je voudrais connaître mes droits lorsque nous avons contractualisés un contrat de Maîtrise d'oeuvre sur la base d'honoraires de 10 % du montant prévisible de travaux. Il s'avère qu' au final nous n'avons pas atteint le montant des travaux prévu initialement. Aujourd'hui l'entreprise nous réclame un solde de tout compte basé sur la prévision initiale. Est ce légitime ??

Merci pour votre aide

Cordialement,